

## COMPTE-RENDU DE REUNION N°17

**Projet :** CREVECHAMPS PLU  
**Mission :** Révision du POS valant élaboration du PLU

**Objet :** Réunion PPA  
**Lieu :** Mairie  
**Date :** 03.07.2017

### Participants

---

<b>M. DIETSCHÉ Michel</b>	Maire de Crévèchamps	<i>Présent</i>
<b>Mme. LORRAIN Isabelle</b>	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Crévèchamps	<i>Présente</i>
<b>M. BERGE Yves</b>	Maire de St-Mard	<i>Présent</i>
<b>M. GRANDURY Hubert</b>	Adjoint à la mairie de Benney	<i>Présent</i>
<b>M. DECHANET Anthony</b>	Chargé de mission, SCoT Sud 54	<i>Présent</i>
<b>M. HERSANT Jérôme</b>	Conseiller, Chambre d'Agriculture 54	<i>Présent</i>
<b>Mme. BOUSREZ Christine</b>	Chargée de planification, DDT 54	<i>Présente</i>
<b>Mme. DAMIEN Viviane</b>	Maire de St-Remimont	<i>Présente</i>
<b>Mme. LANCELOT Noëlle</b>	Responsable du pôle administratif aux Voies Navigables de France	<i>Présente</i>
<b>Mme. NOIREZ Josiane</b>	Conseillère Municipale de Crévèchamps	<i>Présente</i>
<b>M. MARIN Denis</b>	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire de Crévèchamps	<i>Présent</i>
<b>Mme. MATHIS Evelyne</b>	Maire de Velle-sur-Moselle	<i>Présente</i>
<b>Mme. LERREL Delphine</b>	Secrétaire de mairie	<i>Présente</i>
<b>M. PERRIN Daniel</b>	Conseiller Municipal de Crévèchamps	<i>Présent</i>
<b>M. MARCHAL Pierre</b>	Adjoint au maire de St-Remimont	<i>Présent</i>
<b>Mme. DIETSCHÉ Evelyne</b>	Ex. Secrétaire de Mairie	<i>Présente</i>
<b>Mme BAUDON Céline</b>	Urbaniste – Espace & Territoires	<i>Présente</i>
<b>Mme. LESIRE Coline</b>	Urbaniste-Géographe - Espace & Territoires	<i>Présente</i>

### Excusés

---

<b>La Chambre de Commerce et d'Industrie 54</b>	<i>Excusé</i>
<b>La Chambre des Métiers et de l'Artisanat</b>	<i>Excusé</i>
<b>Le Pays de Rambervillers</b>	<i>Excusé</i>

Destinataires : Idem

Documents joints au présent CR :

- Observations de la DDT54
- Observations des VNF
- Observation de la Chambre d'Agriculture 54

Date prochaines réunions :	//
Lieu :	//
Objet :	//
Participants :	//

## 1- Présentation du projet de PLU

M. le Maire laisse chaque participant se présenter et expose brièvement avec le BE le dossier du PLU.

Plusieurs points du projet de PLU sont abordés les uns après les autres et tour à tour selon les différentes PPA.

## 2- Les prises de paroles de chaque PPA

### • La Direction Départementale des Territoires 54

La représentante de la DDT 54 demande au Maire pourquoi il n'y a pas eu de priorisation de certains secteurs à urbaniser sur d'autres, car la superficie des zones ouvertes à l'urbanisation lui semble surdimensionnée ? Au regard de la croissance démographique de la commune, des projets de permis de construire qu'il a déjà à sa connaissance et le respect de l'objectif du SCoT, M. le Maire indique qu'il n'est pas utile de prioriser tel ou tel secteur. Le BE rappelle que dans l'éventualité d'un phasage des secteurs, une modification serait nécessaire pour construire les secteurs potentiellement déclassés en 2AU, élément confortant alors la commune dans son choix de laisser les 3 secteurs en 1AU.

La représentante de la DDT 54 relève le fait que l'insertion paysagère de l'OAP du secteur de Benney a été respectée, mais que l'urbanisation des zones de la Garenne et de St-Remimont devra être davantage justifiée en montrant que l'urbanisation n'aura pas d'incidence significative sur la fonctionnalité du corridor d'intérêt local.

L'évaluation environnementale et d'incidence Natura 2000 devra être produite en conséquence pour l'arrêt du projet.

Au sein du PADD il serait plus juste, selon la représentante, d'évoquer le fait que les nouvelles constructions se feront à la fois à l'intérieur de l'enveloppe urbaine, mais également sur des secteurs en extension, au vu de la configuration topographique de la commune.

Règlementairement, la DDT souhaiterait qu'il soit précisé que les clôtures devront avoir une certaine perméabilité et qu'il y ait des corrections apportées au niveau de l'autorisation des ICPE en zone N.

En termes de risques, il est demandé de faire apparaître le risque inondation sur le plan de zonage et qu'il y ait un classement N sur 10m de part et d'autre de tous les cours d'eau.

### • Le SCoT 54

A son tour le représentant du SCoT est amené à faire ses remarques. Il souligne qu'au niveau du PADD, il serait nécessaire de faire mention de l'exploitation des gravières par GSM.

Il poursuit en expliquant que de nouveaux chiffres en terme de productions de logements ont été établis à l'échelle de la nouvelle intercommunalité Meurthe-Mortagne-Moselle et qu'il faudrait s'appuyer sur ces chiffres : 1042 logements d'ici 2026. Cette modification serait alors à remettre dans le rapport de présentation.

Concernant les OAP, le représentant du SCoT précise que celles-ci devraient être davantage explicitées, afin de s'accorder sur le texte et les illustrations graphiques. Des termes comme « franges urbaines fluides » seraient à expliquer et la zone boisée à préserver dans l'OAP de St Remimont devra être

identifiée sur le plan par un classement en Eléments Remarquables du Paysage.

Tout comme la DDT, le SCoT souhaiterait une distinction entre une zone Ne et Nc au niveau des gravières, permettant alors de distinguer celles qui sont en exploitation et celles qui ne le sont pas ou plus. Il souhaiterait également que la zone 1AUep soit mieux détaillée.

Enfin, en termes de Trame Verte et Bleue (TVB), la carte représentant les corridors écologiques devra être plus précise, afin de percevoir à travers les aplats de couleur, la trame urbaine et ce qui apparaît clairement. Il faudrait également que cette cartographie puisse identifier les corridors d'intérêt locaux : vergers, coteaux...

- **La Chambre d'Agriculture**

Le représentant de la Chambre d'Agriculture a commencé par soulever quelques points règlementaires. Au niveau de la déclaration préalable des clôtures, il souligne la nécessité de faire une exception pour celles nécessaires à l'activité agricole. Des éléments de précisions ou de rectifications sont à apporter au niveau des articles 6 et 9 des zones A.

Concernant les constructions et aménagements autorisés à l'article 2 de la zone A, le représentant de la Chambre d'Agriculture demande la suppression du paragraphe « les garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs... ».

Au niveau du plan de zonage, il demande de classer les corridors écologiques à l'ouest du ban en A et non en N, et de conserver ces corridors dans le PADD et le rapport de présentation.

- **Les Voies Navigables de France**

La représentante des VNF souligne le fait que la réserve incendie n'est assurée que par le canal. Or en période de « chômage » du canal cela pose problème car le canal est à sec.

Elle demande qu'au niveau du PADD, la mention du Canal soit rappelée dans l'orientation « Déplacements ».

Elle recommande que le canal et ses abords soient classés en NI (zone de loisir), ce qui permettrait d'autoriser en plus des installations et aménagement liés aux services publics (autorisés en N), les aménagements liés aux activités fluviales.

Enfin le Canal s'appelle exclusivement « Canal des Vosges », c'est pourquoi la mention de Canal de la Moselle devra être remplacée.

### **3- Les modifications communes des PPA proposées pour le plan de zonage et le règlement**

- **La question des zones de gravières**

La demande de la DDT, mais également du SCoT, est de distinguer sur les zones de gravières, la partie Ne (étangs) et Nc (carrière) afin de faire la différence entre les zones concernées par de l'exploitation et celles qui ne le sont pas et ainsi adapter le règlement en ce sens.

---

- **La réglementation des sous-secteurs Nj**

Afin de ne pas dénaturer les coteaux, protéger les paysages et la consommation du sol, la DDT et le SCoT demandent que les annexes en zones Nj soient réduites. En effet, le règlement proposé indique que les extensions peuvent avoir une emprise au sol allant jusqu'à 30m<sup>2</sup> et les abris de jardin jusqu'à 15m<sup>2</sup>.

- **Le risque inondation**

Il est demandé par la DDT que le risque inondation soit repéré au plan de zonage.

- **Le classement en A des corridors**

Les corridors classés en N sur le plateau seront classés en A à la demande de la Chambre d'Agriculture.

#### **4- La poursuite de l'élaboration de la révision du PLU**

Le BE s'engage à modifier le dossier en fonction des remarques de chaque PPA et avec l'accord la mairie de Crévèchamps. Ces modifications, réalisées durant l'été, permettront alors à la commune de proposer ce projet pour « arrêt » lors d'un Conseil Municipal prévu à la rentrée.

En parallèle, l'évaluation environnementale et l'étude d'incidence Natura 2000 vont être produites par le bureau d'études Ecolor.

**Coline Lesire**